

## Permission pour intégrer les données en CC-BY 4.0 du SAU dans OpenStreetMap

En ce qui concerne les données en Creative Commons Attribution 4.0<sup>1</sup> International que met à disposition le service de l'urbanisme de la Polynésie Française, le Service de l'Urbanisme de la Polynésie Française a conclu le présent accord:

1. L'attribution par OpenStreetMap et ses utilisateurs sur le wiki d'OpenStreetMap qui décrit les contributeurs principaux par pays<sup>2</sup>, est suffisante pour combler l'attribution d'une manière raisonnable, en accord avec la section 3(a)(1) de la licence CC BY 4.0 du SAU
2. Le SAU renonce à la section 2(a)(5)(B) de la licence CC BY 4.0 concernant OpenStreetMap et ses utilisateurs, sachant que la Open Database License 1.0 requiert un accès libre ou une distribution parallèle de données OSM.

Signature

25 juillet 2019

Date

Bernard AMIGUES

Nom

chef du service de l'urbanisme de la Polynésie Française

Titre

Le Chef de Service  
  
Bernard AMIGUES



<sup>1</sup><https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode.fr>

<sup>2</sup><http://wiki.openstreetmap.org/wiki/Contributors>